

<i>Extrait du registre des délibérations</i>		
Délibération – Comité syndical du 28 février 2023		
CONSEILLERS SYNDICAUX : EN EXERCICE : 21 PRESENTS : 14 VOTANTS : 13 QUORUM GEMAPI : 10	PRESENTS : UMBERTO DIMASTROMATTEO, PAULINE BRESSE, BERENICE LACOMBE, RAPHAEL THEVENON, COLETTE GONTHARET, FREDERIQUE DUC, CLAUDE REVIL-BAUDARD, CHRISTIAN FRISON-ROCHE, MIKE ROUSSEAU, RAYMOND COMBAZ, CHRISTOPHE BOUGAULT-GROSSET, JEAN-MICHEL DEROBERT, PIERRE BESSY ET PHILIPPE PRUD'HOMME EXCUSES : FRANÇOISE VIGUET-CARRIN, GHISLAINE JOLY, FREDERIC REY, FRANCK ROUBEAU, SEBASTIEN VIOLI, CHRISTIAN EXCOFFON, FRANÇOIS RIEU, LAURENT SOCQUET, PIERRETTE MORAND, JEAN-PIERRE CHATELLARD, PHILIPPE ROISINE, SEBASTIEN SCHERMA ET MICHEL LUCIANI ABSENTS : FRANCK PACCARD	VOTES : POUR : 13 CONTRE : 0 ABSECTIONS : 0
DATE DE LA CONVOCATION : 21/02/23	CARTE GEMAPI : PHILIPPE PRUD'HOMME NE PREND PAS PART AU VOTE	

Rapporteur : Pierre Bessy
Délibération n°23-05

Objet : GEMAPI – Plan de gestion stratégique des zones humides de Megève

Le réseau de zones humides de Praz-sur-Arly et Megève est identifiées comme territoires à enjeux par le SMBVA, car abritant un important réseau de zones humides en tête de bassin versant.

Sur la commune de Megève, l'inventaire départemental des zones humides identifie près de 70 zones humides qui couvrent une superficie totale de 200 ha.

Ce réseau de zones humides est identifié dans le Contrat de Territoire Espaces naturels Sensibles (CTENS) de la Communauté de communes Pays du Mont Blanc (CCPMB) au titre des espaces à restaurer, à préserver et à valoriser. Ainsi la fiche action n°5 du CTENS prévoit la définition du plan de gestion stratégique des zones humides de Megève.

Cette action se déroulera en 3 phases :

- Phase 1 : Diagnostic territorial des zones humides, identification des enjeux, priorités d'actions,
- Phase 2 : Définition d'un plan de gestion pluriannuel,
- Phase 3 : Propositions d'actions opérationnelles sur un chapelet de zones prioritaires de Lady.

Ce plan de gestion stratégique des zones humides de Megève est proposé sous maîtrise d'ouvrage du SMBVA dans le cadre de l'exercice de la compétence GEMAPI. Afin d'assurer l'appropriation et la bonne mise en œuvre de cette opération, il est proposé d'associer largement les élus de la commune de Megève. Ce travail sera également élaboré en collaboration étroite avec les acteurs du territoire (agriculteurs, chasseurs, acteurs du tourisme, usagers et associations locales...), de manière à aboutir à un document de gestion co-construit, partagé, et opérationnel.

Le plan de financement prévisionnel pour 2023 est le suivant :

Opération	Montant HT	Département Haute-Savoie	Agence de l'eau RMC	Maître d'ouvrage SMBVA
Plan d'action stratégique des zones humides de Megève <i>Section investissement</i>	42 500 €	60 %	20%	20 %
		25 500 €	8 500 €	8 500 €

>>>>>>>><<<<<<<<<

Le comité syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

- **d'approuver l'opération et son plan de financement,**
- **de solliciter les subventions auprès du Département de la Haute-Savoie, de l'Agence de l'eau ou tout autre partenaire financier aux taux les plus élevés possibles,**
- **d'autoriser M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération**


Ugine, le 2 mars 2023
Le Président,
Umberto DIMASTROMATTEO,



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-200035061-20230228-23-05-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/03/2023

Affichage : 06/03/2023

Pour l'autorité compétente par délégation

